

Les monuments aux morts

Présentation du monument aux morts de St Joseph

Un monument à la fois traditionnel par

- par sa situation et sa localisation dans la commune
 - par sa forme
 - par les éléments du décor : le laurier, le drapeau, le soldat
- Mais présentant également une conformité

I- Pourquoi ériger des monuments aux morts ?

Après la Première Guerre mondiale, comme partout en France, les communes de la Martinique ont élevé leurs monuments aux morts témoignant de la participation des Martiniquais aux combats en Europe et rendant hommage à ceux d'entre eux qui y sont morts. 8000 hommes âgés de 18 à 35 ans, sur une population totale de 184 000 habitants sont partis pour la métropole, 1 sur 5 ne reviendra pas vivant au pays. De plus rares sont les corps des soldats antillo-Guyanais à avoir été rapatriés. Ainsi, ils ne sont que **trois pour la Guyane** : deux l'ont été en 1923 et un, Saint-Just BORICAL disparu en 1916, dont les restes ainsi que la plaque d'immatriculation ont été retrouvés près de Douaumont, haut-lieu de la bataille de Verdun, en 2011.

Ces monuments aux morts pour reprendre l'expression de Jean-Jacques BECKER deviennent **« un second pôle spirituel de la commune, le pôle laïque, lieu sacré d'un culte permanent aux morts »**. En effet, la Loi du 25 octobre 1919, dite « loi sur la commémoration et la glorification des Morts pour la France », incite chaque commune à ériger un monument aux morts La 1^{ère} commune à l'ériger est La Trinité, Saint Joseph (Martinique) en 1923.

Présentation du monument aux morts de St Joseph

Un monument à la fois traditionnel par

- par sa situation et sa localisation dans la commune
- par sa forme
- par les éléments du décor : le laurier, le drapeau, le soldat

Les matériaux utilisés : marbre béton armé, ciment

-un monument blanc mais avec des éléments sculptés et ou peints ce qui les met en valeur

Mais présentant également des originalités

- Quelques éléments peu raffinés dans le décor (une Matador ?)
- Par la présence des statistiques officielles, c'est un cas unique pour nos monuments aux morts
- La figue peinte ressemble un peu au monument du Vauclin

De manière générale

Comment financer ces monuments aux morts

La loi du 25 octobre 1919 prévoit l'attribution d'une subvention d'Etat dont le montant est fixé par la loi de finances du 31 juillet 1920. Il est proportionnel au nombre de pertes humaines subies par la commune et à la richesse de cette dernière. La loi du 29 avril 1925 interrompt le dispositif des subventions. L'érection des monuments aux morts représente un coût financier important pour les communes des colonies. Celles-ci, avec l'accord des gouverneurs, peuvent

lancer des souscriptions. L'Eglise joue également un rôle important et est souvent initiatrice des premières constructions.

Que figure-t-on sur ces monuments aux morts

Les monuments érigés dans les années 1920-1930 sont le plus souvent les mêmes qu'en métropole. En effet, ils sont produits en série par des industries qui proposent un catalogue de modèles standardisés. On retrouve les mêmes figures : le poilu, la femme qui peut personnifier la veuve comme à Sainte-Marie, la patrie à Saint Joseph, la République... Ces monuments présentent la figure du soldat mourant, de la veuve

Très variés, ils furent souvent commandés à des entreprises spécialisées de métropole, comme les établissements Edouard Rombaux-Roland de Jeumont (Nord) représentés par F.J. Dormier à Fort-de-France qui livrèrent Anses d'Arlet, Carbet, Case-Pilote, Macouba, Marin, Sainte-Marie et Schœlcher. Réalisés par des sculpteurs métropolitains, les héros sont représentés sous des traits qui n'ont rien de local et qu'un coup de peinture foncée n'a pas suffi à tropicaliser. Par contre, les textes et les illustrations, gravés dans le marbre qui les accompagnent, sont parfois bien spécifiques. Certains monuments, comme l'Ange et le Soldat du Lorrain, affirment une personnalité très originale. Le soldat du premier monument de Fond Saint Denis, on ne sait pas vraiment pour quelle raison, n'était pas plus grand qu'un soldat de plomb et était considéré comme le plus petit de France. Il est en grande partie détruit aujourd'hui et un deuxième poilu de taille plus classique lui a succédé.

Conclusion ?

Les travaux de l'historienne Sabine Andrivon-Milton ont mis en évidence que de nombreux poilus martiniquais « morts pour la France » ne figuraient pas sur les monuments aux morts de leurs communes et son action a permis que certains de ces oublis soient corrigés. L'intérêt suscité par ses recherches pour que le sacrifice de tous les poilus soit inscrit dans le marbre des monuments aux morts est la preuve que ceux-ci ne sont pas simplement le témoignage d'une histoire passée mais qu'ils sont également des lieux mémoriels et structurant d'une société antillaise en quête de son passé et de son identité et que la mémoire en est l'un des piliers fondamentaux.